

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-363-1927 Indemnités.

n° 44-363-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 février 1927

Numéro JO
n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro
1 février 1927

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnilé allouée au médecin chargé de la visite des viandes est portée de 300 à 600 franes l'an. L'allocation forfaitaire allouée au intdecin des services extérieurs est portée de 1.260 à 2.000 francs l'an.